

Commission Consultative des Services Publics Locaux - Bilan des travaux 2009

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : L'article L 1413.1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que «le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente».

En 2009, la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie à trois reprises : le 5 février, le 27 mai et le 15 octobre.

A) Le 5 février, la Commission a examiné le rapport suivant :

- Création d'un service municipal d'archéologie préventive : définition de ses missions et organisation.

Les discussions ont porté essentiellement sur les zones d'intervention du service d'archéologie, le coût des fouilles, la création de nouveaux emplois, la motivation de la Ville pour créer ce service et sur l'implication de l'Université. La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

B) Le 27 mai la Commission a examiné :

- les rapports d'activités 2009 des services de l'Eau et de l'Assainissement. Une visite du chantier du bassin Léo Lagrange a été organisée, suivie d'une présentation du schéma directeur d'assainissement - Eaux pluviales.

Concernant ces rapports, les questions posées ont essentiellement porté sur le prix, la consommation, la qualité de l'eau, les travaux réalisés, la qualité des eaux déversées et le traitement des sables...

Les services ont répondu aux questions posées par les associations. La Commission a émis un avis favorable sur ces rapports.

C) Le 15 octobre, la Commission a examiné :

- le rapport relatif au lancement d'une procédure de délégation de service public du Centre de Kinésithérapie et Balnéothérapie de la Mouillère

- les rapports d'activités 2008 des services délégués suivants :

- . Campus de Chalezeule
- . Casino de la Mouillère
- . Centre de kinésithérapie et balnéothérapie de la Mouillère
- . Crématorium
- . Opéra-Théâtre
- . Réseau câblé
- . Chauffage urbain de Planoise
- . Citadelle
- . Distribution publique du gaz.

Concernant le lancement de la procédure de délégation de service public du Centre de Kinésithérapie et Balnéothérapie de la Mouillère, les questions ont porté essentiellement sur la garantie des emprunts contractés par le centre de kinésithérapie. La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Il est à noter toutefois que finalement le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la mise à disposition des locaux dans le cadre d'une occupation domaniale et que la délégation de service public n'a pas été retenue comme mode de gestion de l'équipement (cf. délibération du 22 mars 2010).

Concernant les rapports d'activités 2008 des services délégués, les questions ont porté notamment sur le taux d'endettement élevé du centre de kinésithérapie de la Mouillère, sur l'information relative aux addictions aux jeux, sur l'absence d'un puits de dispersion au Crématorium et les difficultés financières d'OGF, sur l'augmentation du prix du chauffage, sur les difficultés de communiquer avec Numéricâble.

Les services concernés ont pu apporter des compléments d'information aux associations.

La Commission a émis un avis favorable sur chacun de ces rapports d'activités.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du bilan des travaux 2009 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan.

Récépissé préfectoral du 29 juin 2010.